

# Coup d'envoi pour le dispositif Bail Rénov' !



© 2024 Les Echos Publishing

Pour lutter contre la précarité énergétique dans le parc locatif privé, un nouveau dispositif gratuit a été mis en place par les pouvoirs publics. Baptisé Bail Rénov', ce dispositif d'informations et de conseils personnalisés, qui intervient en complément de la plate-forme France Rénov', est lancé par sept acteurs du logement et de la rénovation énergétique, dont l'Agence nationale pour l'information sur le logement (Anil), l'association Soliha et le mouvement d'aide à l'insertion Habitat et Humanisme. Il est financé par le système des « certificats d'économies d'énergie » (CEE), qui oblige les fournisseurs d'énergie à réaliser des économies d'énergie.

Concrètement, Bail Rénov' prévoit d'organiser deux à trois réunions d'information par jour en 2024 à destination des propriétaires bailleurs ou des locataires, et ambitionne de conseiller 6 000 ménages. Près de 550 ateliers collectifs et environ 4 500 visites à domicile sont prévus pour les seuls propriétaires bailleurs. De plus, une plate-forme téléphonique sera mise à disposition des bailleurs et locataires pour répondre à leurs besoins spécifiques.

Parallèlement, une équipe de téléconseillers doit contacter quelque 16 000 bailleurs de logements étiquetés E, F ou G pour les aider « à poser les bases d'un projet de rénovation ». Des logements qui seront progressivement interdits à la location :

au 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour les logements classés G au DPE, 2028 pour les logements classés F et 2034 pour les logements classés E.

**À noter :** le dispositif s'étend sur 27 départements dès son démarrage et prévoit une extension nationale d'ici la fin de l'année.

[Bail Rénov'](#)

© 2024 Les Echos Publishing